

Culture Togolaise

« WATAIN », LE PREMIER LIVRE DU
DOCTEUR NIKABOU GMAKAGNI,
OFFICIELLEMENT LANCÉ

P.5



Nafissatou Diallo

QU'EST DEVENUE
NAFISSATOU DIALLO,
CETTE GUINÉENNE QUI A
MIS FIN À L'AVENIR
POLITIQUE DE DOMINIQUE
SATRAUSS-KHAN ?

P.2

N° 427 du 04 février 2015 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: Saint-Louis

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

**L'OPPOSITION
TOGOLAISE...
EN DÉCOMPOSITION
AVANCÉE !**

(Par Dr David IHOU) P.4&7

Présidentielle de 2015 au Togo

**CONFUSION SUITE AU
COMMUNIQUÉ DE LA
COUR
CONSTITUTIONNELLE**
**La haute juridiction de
l'Etat situe l'opinion à
travers une mise au point**

P.3



Abdou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

**Non paiement du solde des créances que
détenient les organes de presse sur la CENI**



Taffa Tabiou, Président CENI

**LE CONAPP RÉCLAME LES
50% DE SOLDE RESTANT**
**VERS UN BRAS DE FER ENTRE TAFFA
TABIOU ET LES JOURNALISTES**

P.2

**LE TOGO ET LE
RENDEZ-VOUS DE LA
RÉVOLUTION DANS
LE TRANSPORT**

P.6 & 7

QU'EST DEVENUE NAFISSATOU DIALLO, CETTE GUINEENNE QUI A MIS FIN A L'AVENIR POLITIQUE DE DOMINIQUE SATRAUSS-KHAN ?

Alors que s'ouvrait cette semaine le procès du Carlton, RTL nous donne des nouvelles de Nafissatou Diallo, celle qui avait amorcé la chute politique de DSK avec l'affaire du Sofitel. Selon la radio, elle va bien, et a même bien utilisé l'argent donné par l'ancien patron du FMI pour clore l'affaire.

Nafissatou Diallo ouvre son restaurant

Selon son avocat qui s'est confié à RTL : Nafissatou Diallo, l'ex-femme de chambre du Sofitel qui avait accusé DSK de viol "va bien". Trois ans après l'affaire, elle qui avait dû fuir son travail et New York, est devenue sa propre patronne en ouvrant un restaurant dans la Grosse Pomme.

"Elle aurait préféré rester femme de chambre"

"Elle et sa fille vont bien (...)
Elle a peut-être plus



Nafissatou Diallo
l'affaire

d'argent qu'elle n'en a jamais eu mais je sais de façon certaine qu'elle aurait préféré rester femme de chambre dans cet hôtel et que rien de tout ça ne soit arrivé car elle était heureuse", affirme son avocat Kenneth Thompson.

Une transaction financière pour clore

Il y a trois ans, Dominique Strauss-Kahn, 62 ans, directeur du Fonds monétaire international, était donné favori pour remporter l'élection présidentielle de 2012. Il s'apprête à rendre public sa candidature quand tout bascule le 14 mai 2011.

Alors qu'il s'apprête à prendre un avion pour la France, DSK est arrêté par la police new-yorkaise. Accusé par une femme de chambre de l'hôtel Sofitel d'agression sexuelle, il passera quatre nuits en prison, et plusieurs semaines en résidence surveillée, avant que les

charges pénales ne soient officiellement abandonnées en août. Comme l'autorise la justice américaine, les deux parties sont tombées d'accord sur une transaction financière à l'amiable dont le montant est resté secret. Selon les rumeurs, Nafissatou Diallo aurait reçu 1,5 million d'euros.

Les regrets de DSK

Dans un livre intitulé "Affaires DSK, la contre-enquête" (Editions du Moment), Dominique Strauss-Kahn regrettait une "relation consentie mais stupide" avec Nafissatou Diallo. "Ce jour-là, j'ai ouvert la porte à toutes les autres affaires", admet-il. Aujourd'hui, DSK fait face à l'affaire du Carlton dans un procès où il est mis en cause pour "proxénétisme aggravé" et qui doit durer trois semaines. En France, pas d'accord financier possible : l'ex-patron du FMI risque 10 ans de prison.

Non paiement du solde des créances que détiennent les organes de presse sur la CENI

LE CONAPP RÉCLAME LES 50% DE SOLDE RESTANT VERS UN BRAS DE FER ENTRE TAFFA TABIOU ET LES JOURNALISTES

Les organes de presse qui détiennent les créances sur la CENI suite à la signature d'une convention de prestation de service à l'occasion de l'organisation des élections législatives de 2013 réclament leur argent. En tout cas, c'est ce qu'on peut relever dans la lettre du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) en date du 22 janvier 2015 adressée au président de la CENI, Taffa Tabiou. « Le Bureau Exécutif du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) vient par la présente solliciter auprès de votre institution, le règlement du solde des créances que détiennent plusieurs organes de presse sur la CENI », dit la

correspondance, signée du président de ce grand regroupement de patrons de presse, Jean-Agbo Ahoulété, qui « prie le président de la CENI de trouver une solution à cette délicate question, au moment où s'enclenche un nouveau processus avec les préparatifs de la prochaine élection présidentielle... »

Le comportement de la CENI est incompréhensible aux yeux des journalistes, puisque, depuis que les législatives sont terminées, l'institution ne dit plus rien au sujet desdits contrats. Il y a quelques mois, le CONAPP avait saisi la CENI pour le

règlement de ce problème, mais rien n'a été fait. Et pourtant ce sont des contrats qui ont été signés en bonne et due forme.

Reste désormais la réaction de la CENI. Et si rien n'est fait pendant un délai, le CONAPP selon les indiscretions pourrait passer à une autre étape qui ne serait pas de nature à arranger la CENI.

L'on ose croire que Taffa Tabiou et les autres membres prendront la mesure de la gravité de la situation pour vite réagir et éviter des désagréments inutiles qui pourraient intervenir s'ils refusaient de payer. Un bras de fer qui pourrait plutôt déshonorer la CENI.

La rédaction

A Monsieur le Président
de la Commission Electorale Nationale Indépendante
(C.E.N.I)

Lomé, le 22 janvier 2015

Objet : Relance créances.

Monsieur le Président,
Le Bureau Exécutif du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) vient par la présente solliciter auprès de votre institution, le règlement du solde des créances que détiennent plusieurs organes de presse sur la CENI. En effet, à l'occasion de l'organisation des législatives de 2013, la CENI avait signé une convention de prestations de services avec certains médias pour la couverture de ses activités. 50% des prestations avaient alors été réglés à la signature ; le solde devant l'être à la fin du processus électoral. Depuis lors, la CENI reste devoir à ses partenaires les 50% restants.

Il y a quelques mois, nous avons déjà, au nom de tous les organes concernés, saisi la CENI pour le règlement sans délai et la situation de chaque créancier avait été établie. Sans succès. Au moment où s'enclenche un nouveau processus avec les préparatifs de la prochaine élection présidentielle, le Bureau Exécutif du CONAPP prie instamment votre institution de trouver une solution à cette délicate question pour un règlement rapide. Dans l'attente, nous vous prions d'accepter Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président, **Jean-Paul AGBOH AHOUELETE**

Présidentielle de 2015 au Togo

CONFUSION SUR LA TENUE DU SCRUTIN APRÈS LE COMMUNIQUÉ DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La haute juridiction de l'Etat situe l'opinion à travers une mise au point

Dans le communiqué de la Cour Constitutionnelle du Togo, la plus haute juridiction de l'Etat, en date du 02 février 2015, il est stipulé qu'« Aux termes de l'article 61 de la Constitution du 14 octobre 1992, le scrutin relatif à l'élection présidentielle doit être ouvert 75 jours au plus tôt et 60 jours au plus tard avant la fin du mandat présidentiel en cours. Le mandat ayant débuté le 4 mai 2010, date de sa prestation de serment, il prend fin le dimanche 3 mai 2015. En conséquence, le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral ». Par ailleurs, le communiqué indique que « la Cour constitutionnelle invite par la même occasion, les Togolais intéressés par cette élection, à faire acte de dépôt de candidature 45 jours avant le scrutin, conformément à l'article 153 de la loi n° 2012 du 29

mai 2012, modifiée par la loi n°2013 du 19 février 2013 et la loi n° 2013-008 du 22 mars 2013, portant code électoral ».

Ledit communiqué dès qu'il a été publié, a semé un peu de flou dans les esprits des togolais. Certains pensent à la tenue de la présidentielle entre le 17 février et le 05 mars 2015. D'ailleurs beaucoup de médias ont fait cette confusion. Alors que, c'est à ces dates que le chef de l'Etat pourrait prendre le décret convoquant le corps électoral.

L'ampleur du débat depuis hier autour des dates citées dans le communiqué, a obligé la Cour Constitutionnelle à procéder à une mise au point pour situer chacun.

« Le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral par décret pris en Conseil des Ministres 60



Abdou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

jours au moins et 75 jours au plus avant l'expiration du mandat du Président en exercice, conformément à l'Article 61 de la Constitution du 14 octobre 1992» précise la mise au point. « Cela signifie que le décret de convocation du corps électoral doit être pris, 60 jours au moins soit

le 17 février 2015 ou 75 jours au plus avant l'expiration du mandat en cours soit le 04 mars 2015 ». Ce qui signifie que l'élection ne peut avoir lieu entre le 17 février et 05 mars

Ainsi, il est probable que le scrutin présidentiel se tienne mi-avril.

La balle est désormais dans le camp de la CENI, l'organe chargé de l'organisation et de la supervision des élections dirigé par Taffa Tabiou, de proposer une date au gouvernement conformément au code électoral en son article 14.

Tchaboré

COMMUNIQUE

Dans le communiqué de la Cour Constitutionnelle du Togo, la plus haute juridiction de l'Etat, en date du 02 février 2015, il est stipulé qu'« Aux termes de l'article 61 de la Constitution du 14 octobre 1992, le scrutin relatif à l'élection présidentielle doit être ouvert 75 jours au plus tôt et 60 jours au plus tard avant la fin du mandat présidentiel en cours. Le mandat ayant débuté le 4 mai 2010, date de sa prestation de serment, il prend fin le dimanche 3 mai 2015. En conséquence, le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral ». Par ailleurs, le communiqué indique que « la Cour constitutionnelle invite par la même occasion, les Togolais intéressés par cette élection, à faire acte de dépôt de candidature 45 jours avant le scrutin, conformément à l'article 153 de la loi n° 2012 du 29 mai 2012, modifiée par la loi n°2013 du 19 février 2013 et la loi n° 2013-008 du 22 mars 2013, portant code électoral ».

Ledit communiqué dès qu'il a été publié, a semé un peu de flou dans les esprits des togolais. Certains pensent à la tenue de la présidentielle entre le 17 février et le 05 mars 2015. D'ailleurs beaucoup de médias ont fait cette confusion. Alors que, c'est à ces dates que le chef de l'Etat pourrait prendre le décret convoquant le corps électoral.

L'ampleur du débat depuis hier autour des dates citées dans le communiqué, a obligé la Cour Constitutionnelle à procéder à une mise au point pour recadrer chacun.

Ainsi, il est probable que le scrutin présidentiel se tienne mi-avril.

La balle est désormais dans le camp de la CENI, l'organe chargé de l'organisation et de la supervision des élections dirigé par Taffa Tabiou, de proposer une date au gouvernement conformément au code électoral en son article 14.

5 février 2015-05 février 2015 10 ans déjà, Eyadema mourrait

Demain 05 février 2015, les togolais se souviendront pour la 10e fois de la mort brusque du père de la nation, le Général Gnassingbé Eyadema. Alors qu'il était encore en exercice, le président Eyadema sera évacué à la suite d'une crise, selon l'histoire. Mais, malheureusement, la mort va avoir raison de lui et il mourra sur le chemin de son évacuation.

Comme chef de l'Etat du Togo, Gnassingbé Eyadema aura fait de son mieux pour apporter sa pierre à l'édifice dans la construction du pays.

Aujourd'hui, c'est grand homme que le pays a perdu, mais l'œuvre de celui qui a consacré un peu plus de 40 ans pour chercher l'union des fils et filles du Togo, restera gravée dans les mémoires. Certes il n'a pu combler toutes les attentes des togolais, et cela ne pouvait pas être possible, car c'est ainsi que Dieu a fait le monde. Les hommes viennent et repartent tout en faisant ce qu'ils peuvent faire et laissent d'autres qui vivent continuer.

Vivement que Dieu continue par protéger l'âme d'Eyadema Gnassingbé dans son royaume.

L'OPPOSITION TOGOLAISE... EN DÉCOMPOSITION AVANCÉE !

(Par Dr David IHOU)

J'étais l'un des premiers analystes à prédire la descente aux enfers de l'opposition politique togolaise, et c'est pour éviter cet état de choses que j'avais proposé, il y a trois ans de cela, dans un article, un « bing bang » de l'opposition, avec formation d'un grand parti politique de gauche, résultant de la fusion de tous les partis actuels de l'opposition, pour faire pendant au parti UNIR. Nous ferions alors du Togo, un pays à bipartisme politique, à l'Américaine, ou, dans une moindre mesure, à la ghanéenne (le Ghana tend vers cela aussi)...Des élections primaires devraient élire les futurs dirigeants de ce grand parti et on cherchera des ressources humaines et financières...pour bâtir une opposition forte !

Plus l'opposition est forte dans un pays et mieux se porte la démocratie...

Mais l'irresponsabilité, la paresse intellectuelle, la lâcheté, le manque d'humilité, la peur de n'être plus rien, les egos surdimensionnés des uns et des autres, n'ont pas permis à ceux qui s'affublent de l'habit d'opposant togolais, d'explorer cette opportunité de refondation de la classe politique togolaise... et ce qui devait arriver, arriva : l'opposition togolaise est presque morte !

On a tout vu avec cette opposition ! Création d'un prétendu « Collectif Sauvons le Togo », (ou « détruisons le Togo » si vous préférez), par l'avocat-farceur-politicien Zeus AJAVON, création du FRAC par Jean-Pierre Fabre, création d'un pseudo-rassemblement de 7 partis politiques (devenu 6 ou 5) dénommé Arc-en-ciel, marches sur marches, sit-in sur sit-in, dans des endroits aussi insolites que Gagboto ou Akassime, appels à des facilitateurs religieux ou Hounon (trouvaille de Patrick Lawson!), alliance-copinage bidon avec des ODDH aux contours plus que flous...tout y est passé !

Mais, c'est à la veille des législatives du 25 juillet 2013 que l'arrêt de mort de l'opposition togolaise fut prononcé !

Au lieu de présenter une liste commune de candidatures, pour espérer faire au moins jeu égal avec UNIR, le parti au pouvoir, l'opposition alla en rangs très dispersés à ce scrutin, en se

posant des peaux de banane, sur des bases de mesquineries dignes de chiffonniers... et le parti UNIR corrigea sévèrement cette opposition en raflant 62 sièges sur 91 du Parlement, tandis que son allié depuis deux ans, l'UFC glanait trois (3) sièges, ce qui fait 65 sièges dans la gibecière de UNIR ! L'ANC peina en trouvant 16 députés, Arc-en-ciel, 6, ADDI, 3 et 1 siège indépendant...Ainsi commença le séjour des députés zombi de l'opposition au Parlement : 29 députés (sinon 26, si on retranche les 3 de l'UFC), pour 62 pour le pouvoir !

Jusqu'en juin 2014, les 29 députés de l'opposition n'ont présenté aucun projet de loi, (ni social, ni politique), aucune motion de censure, et n'ont sérieusement interpellé aucun ministre ni le Premier Ministre !

Aux législatives de 2007, l'opposition avait réussi à conquérir 27 députés pour l'UFC, et 4 pour le CAR, ce qui faisait 31 sur 81 sièges que comptait alors le Parlement. En 2013, cette opposition a régressé, en ne plaçant que 29 élus sur 91 ! Aucun projet de loi non plus ni aucune motion de censure, ni aucune interpellation de responsables du pouvoir non plus, sous ce qu'on peut appeler « le mandarinat » de Gilchrist Olympio, le leader charismatique d'alors de l'opposition !

En 2010, à l'élection présidentielle du 4 mars, Gilchrist Olympio, handicapé par un accident domestique suspect, laissa Jean-Pierre Fabre, son homme de confiance, se présenter à sa place. Battu par Faure Gnassingbé par 66 % des voix contre 33 % à Fabre, celui-ci devient Brutus, et voulut « tuer » son bienfaiteur, Gilchrist Olympio, qu'il traita de tous les noms d'oiseau de malheur ! Il créa l'ANC, avec Patrick Lawson, Isabelle Améganvi et certains anciens courtisans de la cour de Mr Olympio...

Après donc les législatives du 25 juillet 2013, on assista à la mort lente de l'opposition togolaise, avec ses 29 députés sur 91...

On s'attendait à ce que le chef de file de l'opposition prenne les choses en main pour un jeu politique digne des grandes démocraties, mais Jean - Pierre Fabre n'a ni l'étoffe, ni le charisme, ni le sens de rassemblement des leaders politiques dignes de ce nom ! Les 29 députés ne déposèrent aucun projet de loi,

n'ont déposé aucune motion de censure, n'ont pas fait d'interpellations sérieuses de ministres ou de responsables politiques, jusqu'au 30 juin 2014, où le parti au pouvoir déposa un projet de loi de révision constitutionnelle, qui fut rejeté par 63 députés, avec une abstention... L'opposition toute entière trouva une chanson qui se résume à : « Réformes ! Réformer ! Réformes ! »... Et ils évoquent pêle-mêle l'APG, les églises, la Communauté internationale... On leur demande comment des réformes vont se faire si les 62 députés n'en veulent pas, et ils vous regardent comme des poules qui refusent des grains de mil, sans pouvoir répondre ! Le chef de file de l'opposition abandonne le Parlement pour le trottoir et la rue, comme à son habitude, et on organise un conclave de trois mois pour soi-disant désigner un candidat unique de l'opposition pour l'ANC, et c'est Fabre qui est désigné ; et au niveau d'Arc-en-ciel, c'est Dodzi APEVON...

Sans tenir compte des autres composantes de l'opposition, on se proclame fièrement « candidat unique de l'opposition », et on sort un nouveau machin, appelé CAP 2015, qu'on exhibe comme des farceurs, alors que Alberto Olympio, Kofi Yamgnane, Aimé Gogué, Traore Tchassona, les deux pasteurs, et d'autres sont candidats, pour affronter, dans une élection à un tour, Faure Gnassingbé, très probable candidat unique d'UNIR !

Le plus ridicule est que le CAR et ADDI ont présenté un autre projet de loi en tout point (presque) identique à celui d'UNIR, rejeté le 30 juin dernier, et CAP 2015 invite les populations à camper sur le trottoir de Gakpoto pour «forcer le pouvoir à faire les réformes » !...

Mêmes des chèvres ne feraient pas cela !

L'autre stupidité de certains opposants, c'est de faire toujours référence à l'Accord Politique Global (APG), à qui Patrick Lawson trouve des vertus constitutionnelles, et que Fabre place au dessus des textes de la République !

L'APG fut signé en 2006 par Fambaré Natchaba, pour le RPT (parti aujourd'hui disparu), Me Gahoun Hegbor, pour le CAR, feu Eric Armerding pour l'UFC, Savi de Tove pour la CPP, Léopold Gnininvi pour la CDPA, Henri Lardja Kolani pour le PDR, Célestine Aidam pour

le GF2D, Larba Apoujack pour le Refamp/T, Kokou Tozoum pour le gouvernement, Yawovi Agboyobo comme Président du bureau du dialogue... tout cela, sous l'autorité de Blaise Compaoré, ex-Président du Burkina Faso, aujourd'hui en fuite...

« Les parties prenantes au dialogue s'accordent pour que le gouvernement d'union nationale engage les réformes dans un esprit de large consensus... »

Et c'est Jean-Pierre Fabre, Patrick Lawson, Gilchrist Olympio et Cie, qui violent les premiers l'Accord, en refusant de prendre part au gouvernement d'union nationale, mis en place par Me AGBOYIBO, nommé logiquement Premier Ministre, puisque c'est le CAR de Me AGBOYIBO qui a raflé 36 députés aux dernières législatives de 1994, l'UFC ayant boycotté ces législatives ! Après, ce sont des négociations sordides souterraines que l'UFC avait entamées avec le pouvoir, pour que Patrick Lawson soit nommé Premier Ministre, Fabre Ministre de l'Intérieur, et patati et patata (cf Mémorandum de l'UCF) ! Il faut être un voyou, après cela, pour en appeler à l'APG qu'on avait torpillé !

Aujourd'hui, ces Messieurs et Dames n'ont toujours pas compris que l'APG est mort (et c'est eux qui l'ont tué), et qu'une minorité parlementaire ne peut pas imposer des réformes à une majorité parlementaire, dans une Assemblée démocratiquement élue ! Ni aucune église, ni aucune Communauté internationale, ni aucun Hounon (si cher à Patrick Lawson) ne peuvent le faire !

De divagations en divagations, cette opposition s'est discréditée et s'est disloquée, avec une dizaine de soi-disant opposants candidats à la présidentielle prochaine ! Aucun de ces candidats ne nous a présenté aucun programme sérieux de gestion de notre pays, à part les vociférations habituelles de : « Changement ! Alternance ! »...

Et le comble des combles, c'est à quelques semaines du scrutin, que nous apprenons par la presse, que Jean-Pierre Fabre, renonce à sa nationalité française ! Certainement, qu'il n'a pas bien lu la proposition (paresse intellectuelle oblige) que j'avais suggérée) dans un de mes articles, « qu'aucun citoyen togolais ne peut être candidat au poste de Président de la République du Togo, s'il possède ou a possédé la

(Suite à la page 7)

le Messager

Lu sur le net !

5 applis pour draguer avec son smartphone

Grâce à la tendance des applications mobiles du type *Tinder* permettant de rencontrer l'âme soeur près de chez soi ou de son lieu de travail, finis les plans à la machine à café ou en boîte de nuit. Voici une sélection de 5 solutions à télécharger gratuitement, pour des romances d'un jour ou de toujours.



Certaines applications mobiles favorisent les rencontres amicales, amoureuses voire coquines.

A prendre ou à jeter !

Devenue incontournable, *Tinder* est l'application star de la drague en ligne. L'inscription se fait via son compte Facebook. *Tinder* se sert ensuite de la géolocalisation pour trouver les utilisateurs les plus proches et faire ainsi défiler leurs photos. Deux personnes ne seront ensuite mises en relation que si elles se sont mutuellement "liké". Elles pourront alors communiquer par messagerie instantanée, et plus si affinité.

Tinder est à télécharger sous iOS et Android.

On s'est pas déjà vus quelque part ?

L'application française *Happn* reprend le principe de *Tinder*, mais insiste plus particulièrement sur les personnes déjà croisées au travail, dans la rue ou en soirée. Grâce à la géolocalisation, *Happn* offre une galerie de personnes croisées récemment et permet d'entrer en relation avec certaines d'entre elles, là encore uniquement si le choix est réciproque. Bien que gratuite, cette application comporte aussi des achats intégrés, comme des crédits pour envoyer un "Charme" à une inconnue.

Happn est à télécharger sous iOS et Android.

Flasher sur ses amis Facebook

Amusante, l'application *Down* permet d'avouer ses sentiments à ses amis Facebook et de voir si ceux-ci sont réciproques, dans l'espoir d'une histoire d'un soir ("Get Down") ou plus longue ("Get Date"). L'éditeur garantit un fonctionnement en toute confidentialité, sans que d'autres "amis" ne soient mis au courant de cette attirance mutuelle.

Down est à télécharger sous iOS et Android.

Des flirts juste à côté

Lovoo propose un "radar de flirt" autour de soi, pour découvrir les célibataires les plus proches de son lieu de connexion. A noter que chaque utilisateur choisit lui-même ses photos, le mettant le plus en valeur. Petit bémol comparé à ses concurrentes : cette application propose une multitude de fonctionnalités payantes, sous la forme de crédits ou d'abonnements.

Lovoo est à télécharger sous iOS et Android.

Bonjour madame !

Cette application veut démontrer que drague et courtoisie peuvent faire bon ménage. Grâce à la géolocalisation, il devient possible de rencontrer de nouvelles personnes près de chez soi et de chatter avec elles, mais aussi de bénéficier d'informations pertinentes et de bons plans à proximité. Là encore, certaines options sont payantes.

Bonjourbonjour est à télécharger sous iOS et Android.

AFP/Relaxnews

Culture Togolaise

« WATAIN », LE PREMIER LIVRE DU DOCTEUR NIKABOU GMAKAGNI, LANCÉ OFFICIELLEMENT

C'est la salle de l'auditorium de l'Université de Lomé qui a servi de cadre au lancement du livre intitulé « WATAIN » du Docteur Nikabou Gmakagni, le 30 janvier dernier.

Devant un public nombreux, « WATAIN » paru en France, le 10 octobre 2014 aux éditions PANTHEON, est un livre qui apporte la valeur ajoutée, selon son auteur, à la littérature togolaise. Pour Nikabou Gmakagni, c'est de poser un problème de l'heure à ses contemporains, qui proposeront par la suite la solution, qui l'a motivé à écrire le livre.

L'ouvrage aborde ainsi, la problématique du mérite des citoyens face aux pratiques népotistes et ethnico-claniques qui ont cours dans les services, par publics et curieusement privés africains.

C'est sous les ovations que le public a accueilli le livre de Nikabou Gmakagni, en présence de nombreux autres écrivains comme Joseph Kofigoh, Charles Kondi Agba, M'bomna Koudjouloumoula et le personnel de la CEET, parmi lequel le Directeur Général, Gnadé Djétéli

Résumé du roman

Cet ouvrage aborde la problématique du mérite des citoyens face aux pratiques népotistes et ethnico-claniques qui ont cours dans les services publics, parapublics et curieusement privés africains.

Certains responsables africains préfèrent faire confiance à leurs frères et sœurs de même ethnie au détriment des citoyens issus des autres ethnies. Erreur de choix ou stratégie réaliste ? Des frères de même ethnie ne se font-ils pas parfois des



Table d'honneur

vous bas ? Watain, le personnage principal du roman, l'apprendra à ses dépens.

Watain est un jeune étudiant en communication qui se fait remarquer au cours d'une interview que lui accorde un journaliste de Radio Dom.

Son frère Massô, le producteur en chef de l'émission Magazine Jeunesse de Radio Dom, décèle en lui une vocation et lui propose de tenter sa chance dans le domaine. Après maintes hésitations, Watain accepte l'offre de son frère et est admis sans difficulté au sein de l'équipe de Magazine Jeunesse. En si peu de temps, il se distingue par son talent. Le Directeur de Radio Dom décide alors de l'affecter au journal parlé. Cette promotion précoce se heurte aux hostilités de son frère de même village, monsieur Massô qui, pourtant, présente souvent Watain comme son dauphin à Radio Dom. Le chef de production conspire tout et Watain est mis à la parole.

La polyvalence de Watain lui permet de se faire recruter comme Enseignant dans un institut technique Dom où il enseigne la littérature.

Un jour, son frère, l'ancien producteur en chef, refait surface et lui propose une nouvelle offre d'emploi

dans une radio privée, nouvellement créée à Dom, Radio Télèm. L'obsession que le jeune Watain nourrit pour le journalisme l'amène à accepter la proposition de monsieur Massô.

A Télèm encore, le sens de l'excellence, la rigueur et l'esprit d'équité, loin de lui valoir une gratitude, lui créent plutôt de sérieux ennuis avec son nouveau Directeur, monsieur Ussopu. Watain entre ainsi dans une radio ethnico-clanique, dominée par les Ciélers, l'ethnie du Raj, le roi de Dom. En dépit des peaux de banane, des manigances sordides et des suspicions aux élans tribalistes qui sont légendes à Télèm, Watain est nommé Directeur des Programmes. Cela ne sera que de courte durée car les vraies manœuvres de conspiration des Ciélers vont se multiplier : grève d'un personnel manipulé, restriction des pouvoirs de Watain, querelles de chefferie quotidiennes etc. finalement, le Guru, Directeur Général de Télèm, étant lui aussi Ciélar, fait cause commune avec monsieur Ussopu. Une affaire de relation amoureuse est provoquée par une stagiaire, mademoiselle Dora. Le Guru la récupère insidieusement et remercie sans motif le jeune Watain et son assistant monsieur Sahuni.

TOGO, LE RENDEZ-VOUS DE LA RÉVOLUTION DANS LE TRANSPORT

2010-2015, il ya 5 ans, le secteur du transport au Togo a connu une révolution sans précédente, au point que beaucoup d'investisseurs et autres pays d'Europe et d'Asie nourrissent aujourd'hui l'ambition de venir investir.

En effet, la volonté manifeste des autorités togolaises depuis 2010, s'est concrétisée par la réalisation de grands projets de transports, tels que les infrastructures portuaires. Celles-ci se sont concrétisées avec la construction du troisième quai au port autonome de Lomé (PAL), d'un coût de 250 milliards de francs CFA et d'une longueur de 450 m, inauguré en décembre dernier. C'est un quai qui va recevoir des navires de dernières générations, de quoi accroître l'entrée des recettes au Port Autonome de Lomé, poumon de l'Economie du pays. Outre ce quai, on note un terminal à conteneur en construction, d'un coût de 300 milliards de francs CFA et d'une longueur de 1 050 m. Conscient



Ninsao Gnofam, Ministre des transports...

que les activités sur la mer requiert une plus grande sécurité surtout avec la recrudescence de la piraterie, le chef de l'Etat a initié et mise en place la sûreté et la sécurité maritime qui porte aujourd'hui ses fruits avec la traque des pirates.

Sur le plan de la sûreté et de la sécurité maritime, le Togo applique le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS). Un décret portant création d'un comité national de sûreté maritime a été pris à cet effet. Des actions ont été

menées pour lutter contre les trafics de tout genre tel que la pêche illégale non déclarée et non réglementée (pêche INN), la lutte contre la pollution marine et les opérations de recherche et de sauvetage maritime.

En outre, il a été entrepris l'immatriculation des pirogues de pêche artisanale et des navires de servitude. A la demande de l'Union européenne (UE), un point focal chargé de coordonner les activités de sûreté et de sécurité maritimes au Togo a été désigné. D'autres actions relatives au domaine maritime ont été entreprises, notamment le système d'identification des navires, l'application du code de conduite relatif à la répression des actes de piraterie et de vols à mains armées sur des navires et des activités illicites en mer. Enfin plusieurs conventions maritimes ont été ratifiées (OPRC 90, CLC 92, BUNKERS 2001, SAR, REGLES DE ROTTERDAM et la CHARTE AFRICAINE DES TRANSPORTS MARITIMES) en 2012 et 2013. (Suite à la page 7)



AVIS A LA CLIENTELE



La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance sur ses ouvrages électriques à Lomé, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones suivantes selon le programme ci-après

Mercredi 04 février 2015 :

08h 30 à 14h 00 : Cacaveli, Centre pour Mineur, Massoyi, Huilerie, Eau Potable, D'Almeida et leurs environs.

Vendredi 06 février 2015 :

08h 30 à 16h 00 : De CEG Adidogomé à Assahoun (Zanguéra, Aképé, Noèpé, Bagbé, Badja, Kévé et Assahoun.)

Samedi 07 février 2015 :

08h 30 à 16h 00 : Avédji, Amadahomé, Téléssou, Ecole Hirondelle et ses environs.

Dimanche 08 février 2015 :

08h 30 à 16h 00 : ECOBANK du Grand Marché d'Adawlato et ses environs

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses aux clients des zones concernées par le désagrément et les remercie pour leur compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

TOGO, LE RENDEZ-VOUS DE LA RÉVOLUTION DANS LE TRANSPORT (Suite)

Le domaine des transports concerne également le domaine aéronautique avec aujourd'hui les travaux d'extension et de modernisation de l'aéroport International GNASSINGBE EYADEMA pour un coût total à terme de 160 millions de dollars US. Les travaux dans ce domaine concernent, la construction d'une nouvelle aérogare de 21 000 m², l'allongement du parking avion, la construction d'un taxiway, le réaménagement de la zone de fret pour passer de 15 000 t à 50 000 t de fret par an, la construction d'un nouveau pavillon présidentiel et la réhabilitation de la piste actuelle. Dans ce domaine, il a été créé une autorité de la sécurité de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE) pour assurer l'application des normes de sécurité aéronautique édictées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Une réforme qui est de nature à mettre à l'aise tous ceux qui voudraient fouler le sol togolais par le biais de l'aérogare.

Le chemin de fer n'est pas du reste. Les autorités ont relancé les travaux d'embranchement de la ligne ferroviaire Lomé-Aflao (Ghana) d'un coût de un (01) milliard 300 millions qui sont à leur phase

finale. Les premiers trains transportant le clinker pour la cimenterie d'Aflao au Ghana ont été lancés.

On note également les mesures prises pour faciliter les transports des marchandises et autres biens. Ainsi, il a été créé un comité national de facilitation des transports (CNF). Les Postes de contrôles juxtaposés (PCJ) de Cinkassé construits par l'UEMOA sont opérationnels (frontière Togo-Burkina-Faso). La mise en œuvre des normes communautaires de l'UEMOA notamment le règlement N°14 de l'UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises est effectif. Un code de la route a été promulgué le 7 juin 2013 pour régir le secteur des transports routiers notamment la circulation sur les voies publiques.

S'agissant des perspectives, les sous-secteurs des transports ont des projets pour les cinq ans à venir. Tous ces projets sont inscrits dans un document dénommé la «stratégie de développement des transports au Togo». Le domaine aéronautique verra l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'aéroport international de

Niamtougou qui est passé sous la gestion de l'ASECNA depuis 2010. Les travaux de modernisation de cet aéroport concernent. L'allongement de la piste à 3 000 m. La réhabilitation des chaussées aéronautiques et la clôture de la plateforme afin d'empêcher la traversée de la piste par les personnes et les animaux. La libéralisation du sous-secteur des transports aériens sera poursuivie. Dans le domaine portuaire, il est envisagé la construction d'un nouveau port de pêche, plus grand et plus moderne que l'ancien détruit au profit de la construction du 3ème quai. Le réseau ferroviaire fera l'objet d'une attention particulière avec le projet de réhabilitation des voies existantes et l'allongement de la voie Lomé-Blitta jusqu'à Cinkassé dans le cadre du projet du corridor logistique du Togo avec la possibilité de création d'un port sec.

Le projet de la boucle ferroviaire du Niger qui concerne l'axe Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Parakou-Cotonou s'intéresse aussi au tronçon Lomé-Cotonou.

L'opération « Blue Line » sera étendue sur l'axe Lomé-Blitta.

La rédaction

DU 2 AU 11 NOVEMBRE 2015, LOMÉ ABRITERA LA 17ÈME SESSION DU CONCOURS D'AGRÉGATION DU CAMES

La dixième session du concours d'agrégation en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), aura lieu à Lomé du 02 au 11 novembre 2015.

Et pour une bonne organisation, une cérémonie de signature de protocole d'accord relatif à l'organisation de la session a eu lieu le mardi 27 janvier 2015, au cabinet du ministère de l'enseignement supérieur entre le ministre Octave Nicoue BROOHM et le secrétaire général du CAMES, le Prof. Bertrand Mbatchi.

« Le concours est organisé chaque deux an, et permet de donner aux pays membres du Conseil, des ressources de qualité. Le concours permet aussi de sélectionner des ressources humaines en commun. Le dernier a eu la participation de 146 candidats et pour cette année nous espérons au delà de cela. Sont éligibles à participer, tous les enseignants chercheurs des universités des pays membres du l'espace CAMES et qui ont le profil en matière de sciences juridique politique, politique économique et de gestion », a expliqué le SG du CAMES, professeur Bertrand Mbatchi.

Pour lui, la tenue de ce concours sera l'occasion pour le CAMES de remplir son devoir de reconnaissance, de gratitude à certains dignes fils du Togo qui ont mérités l'attention du Conseil de l'Ordre international des Palmes Académiques du CAMES.

« Le CAMES constitue un levier sur lequel doit davantage s'appuyer les autorités politiques des pays membres, pour leur émergence socio-économique et pour une Afrique plus intégrée et plus compétitive sur la scène internationale », a-t-il ajouté.

Le ministre Octave Nicoue BROOHM de l'enseignement supérieur et de la recherche a rassuré, pour sa part, de la bonne tenue de cet important événement au Togo, qui selon lui, montre la solidarité de l'Etat togolais vis-à-vis des autres Etats membres du Conseil. Pour lui, la cérémonie de signature montre la réaffirmation du Togo.

Selon le terme de l'accord, les dépenses relatives au transport local des membres de jury et du secrétariat du Cames, l'organisation matérielle du concours et d'autre frais sont à la charge du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la République Togolaise.

Charles Djade

L'OPPOSITION TOGOLAISE... EN DÉCOMPOSITION AVANCÉE ! (Suite)

double ou triple nationalité » !

« S'il possède ou a possédé... » : On n'a pas besoin d'avoir son BEPC pour comprendre qu'ayant joui de la double nationalité jusqu'à ses 60 ans bien sonnés, vous être exclu du jeu électoral pour la présidentielle !

Un plaisantin de l'entourage de Fabre a écrit que c'est pour « mieux servir le Togo » que Fabre renonce à sa nationalité française ! Le problème est que Fabre n'a jamais vraiment travaillé dans sa vie, et on ne sert pas son pays en

flemmardant à la plage pendant des années, et surtout à 60 ans bien sonnés !

Quand on a été français pendant 60 ans, on ne peut pas se débarrasser de son statut, comme de sa culotte déchirée, et la procédure de renonciation doit être avalisée, en conseil des Ministres, et signée par le Président de la République : c'est comme cela que cela se passe pour les togolais qui veulent renoncer à leur nationalité togolaise !

De toutes les façons, la suspicion

vous suit jusqu'à la mort, puisque, comme le dit le proverbe :

« Qui a bu dans une rivière retourne toujours dans la même rivière pour y boire ! »...

Passé les émotions électorales de mars ou avril prochain, les togolais doivent apporter leurs propositions à Mme Nana AWA, pour mettre sur pied une Constitution crédible et mieux adaptée aux réalités de l'heure, car, ni la Constitution du 14 octobre 1992, ni celle en vigueur aujourd'hui, ne sont porteuses d'une démocratie exemplaire !

Pour l'opposition, il nous faut des hommes nouveaux et des femmes nouvelles, mieux pénétrés des principes démocratiques, avec des visions claires, pour l'épanouissement de notre nation...

Plus l'opposition est performante dans un pays, et mieux va la gouvernance...

Dr David IHOU,
Consultant en Géopolitique et
stratégie sécuritaire

**Ne fermons pas les yeux...!
LE RISQUE EST RÉEL**



Ministère du Commerce
et de la Promotion du secteur informel

